

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/77

18 mai 1998

(98-2066)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

LIECHTENSTEIN

Déclaration distribuée par S.E. M. Michael Ritter,
Ministre de l'économie nationale

Je souhaiterais tout d'abord vous remercier, M. le Président, ainsi que le gouvernement suisse et le Secrétariat de l'OMC, pour l'excellente organisation de cette deuxième Conférence ministérielle de l'OMC. Je tiens également à remercier chaleureusement les présidents de tous les organes de l'OMC et le Directeur général, M. Ruggiero, qui ont su créer des conditions optimales pour nos travaux.

Ces jours-ci, nous célébrons le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral. La conclusion, en 1994, de l'Accord instituant l'OMC ne visait pas seulement à répondre aux défis posés par l'évolution de l'économie mondiale depuis la création du système commercial multilatéral 50 ans auparavant, mais également à reconnaître la contribution décisive du principe fondamental de la non-discrimination à la croissance et à la stabilité économiques.

Trois nouveaux accords dans les secteurs des services de télécommunication de base, des technologies de l'information et des services financiers ont été conclus depuis la tenue de la première Conférence ministérielle de l'OMC, et c'est là un signe prometteur de la volonté des Membres de l'Organisation mondiale du commerce d'élargir encore le système multilatéral. Notre présence ici a pour objet d'établir un processus général en vue de préparation de la troisième session ministérielle. Nous entendons engager le processus nécessaire à l'établissement de bases solides et de conditions optimales, de manière à pouvoir décider des domaines à étudier et du rythme auquel procéder. Durant ces travaux préparatoires, nous nous familiariserons davantage avec les accords en vigueur et nous serons en mesure de tirer les conclusions qui s'imposent. Ces travaux faciliteront également le lancement de négociations efficaces au sujet du programme incorporé. En outre, il nous sera possible d'identifier les nouveaux secteurs que devra englober le système commercial multilatéral grâce à une analyse approfondie de l'environnement économique en rapide mutation. Trois domaines d'intervention possibles, soit l'investissement, la concurrence et la transparence des marchés publics, ont déjà été identifiés à la dernière Réunion ministérielle, en 1996. L'objet même, mais aussi la responsabilité de notre Organisation est de refléter de façon équilibrée les nouvelles réalités de l'économie mondiale. L'OMC devrait également à l'avenir définir le cadre nécessaire à l'établissement de règles généralement acceptées qui permettrait de trouver des solutions durables en matière de commerce. Ces règles devraient bien entendu tenir compte du fait que les politiques commerciales et environnementales se renforcent mutuellement.

La Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, qui s'est tenue en octobre dernier, a été des plus utiles pour définir clairement le rôle que l'OMC doit jouer pour ce qui est d'aider les pays les plus pauvres. Il importe d'en assurer un suivi efficace afin de permettre aux pays les moins avancés de participer au marché

./.

mondial et d'y trouver leur place. La libéralisation des échanges doit bénéficier à tous les Membres de l'OMC. Tous les Membres devraient pouvoir tirer profit de la croissance mondiale du commerce, de l'investissement, de l'emploi, des revenus et de la stabilité.

Permettez-moi de faire quelques observations sur la mise en oeuvre de l'Accord sur l'OMC et des Décisions ministérielles. Cette Conférence ministérielle nous offre une excellente occasion d'évaluer comment ont été remplis les engagements auxquels nous avons souscrits ces dernières années. A la première Conférence ministérielle, à Singapour, nous avons déjà réaffirmé notre volonté de mettre pleinement en oeuvre les Accords du Cycle d'Uruguay. A l'avenir, nous devons tous accorder la plus haute priorité au processus de mise en oeuvre et y consacrer des efforts très importants. Seule la mise en oeuvre efficace des accords en vigueur nous assurera une crédibilité suffisante et l'appui nécessaire du public pour faire face aux nouveaux défis du système commercial multilatéral. Si nous ne sommes pas en mesure de remplir convenablement les engagements déjà pris, les questions globales devront être réglées au moyen d'accords bilatéraux ou régionaux. A ce propos, j'aimerais insister sur le fait que, pour le Liechtenstein, il est crucial que les initiatives d'intégration régionale et le système multilatéral se renforcent mutuellement.

Au sujet de la mise en oeuvre des accords, je constate avec satisfaction que le mécanisme de règlement des différends de l'OMC fonctionne bien, comme en témoignent les nombreuses affaires dont cet organe a été saisi et qu'il a traitées. Il reflète la volonté des Membres de l'OMC de respecter les règles multilatérales. L'examen des règles et procédures de règlement des différends, qu'il est prévu d'entreprendre cette année, permettra de recenser les problèmes et d'y remédier.

Le public s'inquiète de la rapidité du processus de mondialisation. Ces craintes sont parfois imprécises. C'est pourquoi les Membres de l'OMC ainsi que le Secrétariat devraient faire tout leur possible pour expliquer au public les avantages que peut comporter un système commercial multilatéral quand il s'agit de relever les défis de la mondialisation et de la société de l'information. L'information du public ainsi que la transparence des activités de l'OMC devraient être au premier rang de nos priorités futures.
